



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19 MARS 2024 À 19 H

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2024 ainsi que la séance extraordinaire du 11 mars 2024
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 15, 22 et 29 février 2024 ainsi que les 7 et 14 mars 2024

2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du règlement 0972-001 - Règlement amendant le règlement 0972-000 décrétant des travaux d'aménagement du Parc Jacques-Locas, Phase I ainsi qu'un emprunt de 6 000 000 \$ - PR 0972-001
 - Amendement au règlement
 - Emprunt additionnel de 2 000 000 \$
 - Montant total de l'emprunt 8 000 000 \$
 - Terme 20 ans
 - 100% à l'ensemble
 - District : 4
- 2.2 Adoption du règlement 0904-009 – Règlement amendant le règlement 0904-000 relatif à l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc, tel que déjà amendé - PR 0904-009
 - Amendement au règlement
 - Modifier le paragraphe 12 de l'article 16.2.3.4 – Stockage des volumes requis
 - Modifier le paragraphe 5 de l'article 16.2.3.7 – Renseignements requis à la demande de permis de construire
 - Modifier le premier alinéa de l'article 16.2.12.1 – Application à partir du 1^{er} janvier 2025
 - Ajouter le dessin normalisé CH-02-06 joint au règlement à l'annexe 2
 - Remplacer le modèle de permis d'intervention dans l'emprise publique de l'annexe 4 par celui joint au projet de règlement
- 2.3 Adoption du règlement 0970-001 – Règlement amendant le règlement 0970-000 concernant le régime de retraite en faveur des employés de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé - PR 0970-001
 - Amendement au règlement
 - Le paragraphe 7.02a) intitulé « Pompiers » est abrogé et remplacé par de nouvelles modalités
 - Le paragraphe 7.02b) intitulé « Autres employés » est modifié – Nouvelles modalités pour les cols bleus
 - Le paragraphe 8.02b) intitulé « Prestation de raccordement » est modifié

- L'Annexe A intitulée « Indexations ponctuelles accordées en vertu de la réserve de restructuration et des excédents d'actifs du régime » est abrogée et remplacée par une nouvelle

2.4 Adoption du règlement 0280-159 – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé – PR-0280-159

- Amendement au règlement
- Annexe 6, Article 25 « Interdiction de stationner sur certains chemins publics »
- Annexe 11, Article 34 « Stationnement à durée déterminée »
- Annexe 14, Articles 39 et 41 « Espace de stationnement payants sur les chemins public »
- Annexe 16, Articles 45, 46, 47, 48, 49, 51 et 63 « Stationnement municipaux »
- Annexe 18, Article 62 « Interdiction d'immobilisation »
- Annexe 20, Article 67 « Octroi du droit exclusif de stationner à certains groupes »
- Districts : 6 et 10

2.5 Adoption du règlement 0995-000 – Règlement décrétant des travaux de construction d'un terrain de baseball en gazon et travaux connexes au Parc de la Salette ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ - PR 0995-000

- Nouveau règlement
- Emprunt 2 500 000 \$
- Terme : 20 ans
- 100% à l'ensemble
- District : 12

2.6 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités, tel que déjà amendé – PR-0774-022

- Amendement au règlement
- Annexe 19, Article 17.4 « Tarification pour le services rendus par le Service de l'urbanisme et du développement durable »

2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement établissant un programme de crédit de taxes visant la revitalisation, la construction, l'agrandissement, la transformation et la rénovation d'immeubles commerciaux et industriels – PR-0996-000

- Nouveau règlement
- Afin d'établir un programme de crédit de taxes visant la revitalisation, la construction, l'agrandissement, la transformation et la rénovation d'immeubles commerciaux et industriels qui remplacera les règlements 0930-000 et 0846-000

2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0904-000 relatif à l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc, tel que déjà amendé - PR 0904-010

- Amendement au règlement
- Arrimage à la stratégie Québécoise d'économie d'eau potable et restreindre les périodes d'arrosage;
- Vise à encadrer l'installation volontaire de compteurs d'eau dans un certain nombre de résidences privées ainsi qu'à inclure les processus d'installation, d'entretien et de transmission de données des compteurs d'eau pour l'ensemble des établissements commerciaux, industriels et institutionnels (ICI);
- Permet un suivi adéquat des rejets industriels et commerciaux d'eaux usées dans le réseau municipal;
- D'autres modifications apportées par le Service de l'ingénierie ont été ajoutées afin de:
 - S'assurer que les programmes de prévention en santé et sécurité des entrepreneurs comprennent un programme de cadenassage du réseau d'aqueduc lorsque requis;
 - Contrôler les débits rejetés aux réseaux d'égouts durant les travaux de construction pour éviter d'augmenter le nombre de surverses;
 - Baliser les vérifications préalables à l'émission d'une attestation de conformité de travaux de drainage.
- Modifications apportées au niveau des infractions
- Remplacement de l'Annexe 5 – « Spécifications techniques – Compteur d'eau »
- Remplacement de l'Annexe 7 - « Plan d'ensemble des bassins pluviaux à régulariser »
- Remplacement de l'Annexe 9 - « Arrosage automatique »
- Districts : tous

2.9 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités, tel que déjà amendé – 0774-023

- Amendement au règlement
- Remplacer l'annexe 6 intitulé « Location de salles et de plateaux sportifs », de l'article 5 par celui joint au projet de règlement

3.- **ZONAGE**

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 12 mars 2024
- 3 certificats
- 3.2 Adoption du règlement 0326-000 sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) visant à abroger et à remplacer le règlement 025-002 et les règlements modificateurs – PR-0326-000
- Nouveau règlement
 - Régit la constitution du CCU conformément aux pouvoirs prévus au chapitre V intitulé La constitution de comités consultatifs d'urbanisme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
 - Dispositions interprétatives, constitution et rôle, règles de fonctionnement, droits et devoirs des membres, etc.
 - Districts : Tous
- 3.3 Adoption du règlement 0309-527 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-527
- Amendement au règlement
 - Afin de réduire la largeur et la superficie minimale des lots ainsi que la marge latérale totale des habitations multifamiliales de 4 à 6 logements, d'alléger les dispositions concernant l'aménagement des aires de stationnement, permettre jusqu'à six (6) garages intégrés pour un même bâtiment, autoriser les galeries et les escaliers extérieurs menant à l'étage dans la cour et la marge avant et autoriser pour les galeries, un écran visuel dont la hauteur peut dépasser l'avant-toit
 - Rappel de la modification apportée à l'adoption du second projet en exigeant une plantation d'arbres dans la cour arrière, en prohibant les réservoirs de gaz propane et en exigeant une distance minimale de 5 mètres entre un contenant pour matières résiduelles et une ligne mitoyenne avec une habitation (h-1)
 - Districts: 11-12
- 3.4 Adoption d'un second projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 – PPCMOI-2023-20055 – 700, rue de Martigny Ouest (lot 3 239 289 du cadastre du Québec)
- PPCMOI visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment mixte isolé incluant une industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bain en bois (2736) de la classe d'usages « industrie légère (I-1) » et des espaces vacants pouvant accueillir des classes d'usages commerciales (C-8, C-9, C-10) à même le lot 3 239 289 du cadastre du Québec, situé au 700, rue de Martigny Ouest
 - Assemblée publique : 12 mars 2024
 - District : 10
- 3.5 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-528
- Amendement au règlement
 - Afin de redécouper les limites des zones H-104, H-1096, H-1097 et C-1095, dans le but de correspondre aux lignes des lots existants
 - Assemblée publique : 12 mars 2024
 - Districts : 10 et 12
- 3.6 Avis de motion – Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-529
- Amendement au règlement
 - Afin de permettre l'usage « 6531 centre d'accueil ou établissement curatif » dans la zone P-6016
 - Assemblée publique : 9 avril 2024
 - Districts : 6, 8 et 9
- 3.7 Adoption – Projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-529
- Amendement au règlement
 - Afin de permettre l'usage « 6531 centre d'accueil ou établissement curatif » dans la zone P-6016
 - Assemblée publique : 9 avril 2024
 - Districts : 6, 8 et 9
- 3.8 Dérogation mineure no DM-2024-20004 - Rue Monique-Harvey - Lot 6 526 333 du cadastre du Québec
- Que trois (3) enseignes d'identification d'un projet résidentiel soient installées, alors que le nombre maximal est de deux (2) enseignes d'identification d'un projet résidentiel
 - Que soient installées trois (3) enseignes sur un terrain sans bâtiment principal, alors que la présence d'un bâtiment principal est obligatoire pour que toute construction puisse être autorisée
 - Que soient installées trois (3) enseignes sur un terrain autre que celui où se trouve l'usage auquel elles réfèrent, alors qu'une enseigne doit être située sur le même terrain que l'usage auquel elle réfère
 - Que soient installées trois (3) enseignes sur un terrain autre que celui où se trouve le projet auquel elles réfèrent, alors qu'une enseigne doit être située sur le même terrain que le projet auquel elle réfère

- *Que les enseignes d'identification d'un projet résidentiel soient installées sur des barres métalliques enfouies, alors que les enseignes d'identification d'un projet résidentiel doivent reposer sur le mur d'un socle fabriqué de briques ou de pierres*
- *Que la superficie des enseignes d'identification d'un projet résidentiel soit de 8,10 mètres carrés chacune, alors que la superficie maximale d'une enseigne d'identification d'un projet résidentiel est de deux (2) mètres carrés*
- *Que les enseignes soient composées d'acier corten, alors qu'une enseigne de métal doit être traitée contre la corrosion*
- *Que les structures des enseignes soit composées d'acier corten, alors qu'une structure de métal doit être traitée contre la corrosion*
- *District : 10*

3.9 Dérogation mineure no DM-2024-20017 - Rue Monique-Harvey - Lot 6 526 330 du cadastre du Québec

- *Que soient déboisées trois sections d'une bande boisée, d'une largeur de 3,5 mètres et d'une profondeur de 4,4 mètres chacune, alors qu'une bande boisée d'une profondeur de 4,4 mètres doit être conservée dans son état naturel le long de la délimitation de la zone H-1066*
- *District : 10*

3.10 Dérogation mineure no DM-2024-20018 - Rue Monique-Harvey - Lot 6 526 331 du cadastre du Québec

- *Que soit déboisée une section d'une bande boisée d'une largeur de 3,5 mètres et d'une profondeur de 4,4 mètres, alors qu'une bande boisée d'une profondeur de 4,4 mètres doit être conservée dans son état naturel le long de la délimitation de la zone H-1066*
- *District : 10*

3.11 Dérogation mineure no DM-2024-20030 - 1585, montée Sainte-Thérèse - Lot 2 224 678 du cadastre du Québec

- *Autoriser qu'un total de cinq (5) arbres soient plantés ou maintenus en bordure des lignes de rue, alors que sept (7) arbres, équivalent à un (1) arbre par douze (12) mètres linéaires de terrain, conditionnellement à ce que les deux (2) arbres manquants soient plantés ailleurs sur le terrain*
- *Autoriser l'absence de zones tampons en bordure des lignes de terrain adjacentes à un terrain où s'exerce un usage du groupe « Habitation », alors qu'une zone tampon d'une profondeur de six (6) mètres minimums est requise lorsqu'un terrain où s'exerce un usage du groupe « Public » a des limites communes avec un terrain où s'exerce un usage du groupe « Habitation »*
- *Autoriser la réduction de la distance séparatrice entre les conteneurs pour matières résiduelles et la ligne de terrain adjacente à un terrain où s'exerce un usage du groupe « Habitation », aux conditions suivantes :*
 - *Que cette distance ne soit pas inférieure à deux (2) mètres*
 - *Que la haie de cèdres camouflant les conteneurs pour les matières résiduelles depuis la rue, montrée au plan d'aménagement paysager réalisé par Louis Houle, Architecte, daté du 1^{er} février 2024, soient maintenues*
- *District : 11*

3.12 Adoption d'un second projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 - PPCMOI-2023-20087 – Rue Castonguay (lots 6 396 243 à 6 396 247 du cadastre du Québec)

- *PPCMOI visant à permettre la réalisation d'un projet de construction d'une « Habitations multifamiliale isolée » de la classe d'usage (H-5) de six centre trente-six (636) logements à même les lots 6 396 243 à 6 396 247 du cadastre du Québec, situé au 240 à 270 rue Castonguay*
- *Assemblée publique : 12 mars 2024*
- *District : 9*

3.13 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – UC-2023-20048 – CPE Les Globules – 1585, montée Sainte-Thérèse – Lot 2 224 678 du cadastre du Québec

- *Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal où s'exploite un usage existant de « Service de garderie (6541)» dans la zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel;*
- *District : 11*

3.14 Demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Rivière-du-Nord en ce qui concerne les dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé

- *Afin de revoir le cadre applicable relatif aux zones de niveau sonore élevé pour que celui-ci ne soit pas plus exigeant que celui des autres MRC de la région des Laurentides, ce qui permettra d'alléger le cadre réglementaire, de simplifier et d'accélérer l'approbation des projets dans les zones visées*
- *Districts : tous*

3.15 Adoption d'un projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en

vertu du règlement 0319-000 - PPCMOI-2024-20025 – 81, rue Valmont (lots 6 555 023 à 2 655 024 du cadastre du Québec)

- *PPCMOI visant à réaliser un projet intégré, incluant le bâtiment existant et la construction de deux (2) nouveaux bâtiments de type espaces atelier et mini-entrepôts libre-service*
- *Assemblée publique : 9 avril 2024*
- *District : 9*

3.16 Adoption d'un projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 - PPCMOI-2024-20010 – Rue Laviolette (lot 2 139 694 du cadastre du Québec)

- *PPCMOI visant à permettre la réalisation d'un projet de construction d'une « Habitations multifamiliale isolée » de la classe d'usage (H-5) de dix-neuf (19) logements*
- *Assemblée publique : 9 avril 2024*
- *District : 1*

3.17 Refus - Adoption d'un projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 - PPCMOI-2024-20012 – Rue Laviolette (lot 2 663 447 et 2 141 021 du cadastre du Québec)

- *PPCMOI visant à permettre la réalisation d'un projet de construction d'une « Habitations multifamiliale isolée » de la classe d'usage (H-5) de trente (30) logements*
- *Assemblée publique : 9 avril 2024*
- *District : 1*

3.18 Dérogation mineure no DM-2023-20151 – Rue Saint-Georges – Lot 2 352 372 du cadastre du Québec

- *Pour permettre qu'une entrée charretière soit située à 0,2 mètre d'un bâtiment principal et qu'une entrée charretière et allée de circulation servant pour l'entrée et la sortie soient d'une largeur de 3,7 mètres pour un usage d'une classe autre que « H-1 »*
- *District : 6*

3.19 Avis de motion – Amendement au règlement 0300-000 au plan d'urbanisme, tel que déjà amendé - PR-0300-018

- *Amendement au règlement*
- *Afin de permettre les services et équipements à rayonnement régional dans les airs d'affectation « Commerciale d'envergure régionale » et « Secteur industriel Sud »*
- *Assemblée publique : 9 avril 2024*
- *District : Tous*

3.20 Adoption – Amendement au règlement 0300-000 au plan d'urbanisme, tel que déjà amendé - PR-0300-018

- *Amendement au règlement*
- *Afin de permettre les services et équipements à rayonnement régional dans les airs d'affectation « Commerciale d'envergure régionale » et « Secteur industriel Sud »*
- *Assemblée publique : 9 avril 2024*
- *District : Tous*

3.21 Avis de motion – Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR-0309-531

- *Amendement au règlement*
- *Afin d'agrandir la zone H-2512 à même une partie de la zone H-2484 et pour la zone H-2512, d'autoriser l'usage « (9825 CHSLD » et à ne pas exiger de zone tampon avec un usage du groupe « habitation (H) »*
- *Permettre le projet d'agrandissement de la résidence au cœur de la vie située au 858, boulevard Saint-Antoine pour l'ajout de 20 chambres supplémentaires*
- *Assemblée publique : 9 avril 2024*
- *Districts : 7 et 8*

3.22 Adoption – Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR-0309-531

- *Amendement au règlement*
- *Afin d'agrandir la zone H-2512 à même une partie de la zone H-2484 et pour la zone H-2512, d'autoriser l'usage « (9825 CHSLD » et à ne pas exiger de zone tampon avec un usage du groupe « habitation (H) »*
- *Permettre le projet d'agrandissement de la résidence au cœur de la vie située au 858, boulevard Saint-Antoine pour l'ajout de 20 chambres supplémentaires*
- *Assemblée publique : 9 avril 2024*
- *Districts : 7 et 8*

4.- DEMANDE DE PERMIS – PIIA - DÉMOLITION

- 4.1 Autorisation - Démolition no 2024-20005 – 838, boulevard Saint-Antoine - Lot 2 353 173 du cadastre du Québec
➤ *District : 8*
- 4.2 Autorisation - Démolition no 2024-20008 – 862, boulevard St-Antoine - Lot 2 353 163 du cadastre du Québec
➤ *District : 8*
- 4.3 Refus - Démolition no 2024-20020 - 685-685-C, rue Laviolette – Lot 2 663 477 du cadastre du Québec
➤ *District : 1*
- 4.4 Retrait du caractère de rue – Demande de permis de lotissement numéro 2023-50023 – Propriété située sur la rue des Lacs – Lot 2 223 471 du cadastre du Québec
➤ *District : 12*
- 4.5 Autorisation - Démolition no 2023-20127 – 644 et 646 rue Latour – Lot 2 138 236 du cadastre du Québec
➤ *District : 7*
- 4.6 Refus - Démolition no 2024-20021 - 681-683, rue Laviolette – Lot 2 141 021 du cadastre du Québec
➤ *District : 1*
- 4.7 Demande de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architectural - PIIA 2024-20009 - 292, rue du Palais - Lot 2 137 900 du cadastre du Québec
➤ *Installer deux enseignes commerciales sur potences existantes situées en façades avant et avant secondaire du bâtiment principal*
➤ *District : 6*
- 4.8 Demande de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA-2024-20023 - 216, rue des Méandres - Lot 6 253 822 du cadastre du Québec
➤ *Construire une habitation unifamiliale isolée, d'un étage avec garage double intégré, dont les deux portes de garage seront situées sur l'élévation latérale droite*
➤ *District : 2*
- 4.9 Demande de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2024-20027 - Nouvelle construction d'un bâtiment à usage mixte isolé dans la zone de niveau sonore élevé - Propriété située sur le Chemin de la Rivière-du-Nord - Lot 6 429 758 du cadastre du Québec
➤ *Visant à approuver la construction d'un bâtiment isolé à usages mixtes « Commerce de détail général (C-2) » et « Multifamiliale (H-5) » de huit (8) étages et cent-trente-et-un (131) à cent-trente-cinq (135) logements dans une zone de niveau sonore élevé, afin d'atteindre le niveau de 55 dBA à l'extérieur du bâtiment et afin de réduire le niveau sonore perçu à l'intérieur du bâtiment à 55 dBA Leq 24 h et moins a été formulée pour la propriété située sur le chemin de la rivière du nord, sur le lot 6 429 758 du cadastre du Québec*
➤ *District : 1*
- 4.10 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA-2023-20157 - 98 à 100, rue Saint-Ignace - Lot 2 351 699 du cadastre du Québec
➤ *Visant à approuver le changement de la couleur de la peinture du revêtement extérieur, le remplacement d'une (1) fenêtre et deux (2) portes et les moulures à leur pourtour, dans le secteur centre-ville, dans le secteur 4, dans le cadre du Règlement C-1990 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, a été formulée pour la propriété située au 98 à 100, rue Saint-Ignace, sur le lot 2 351 699 du cadastre du Québec*
➤ *District : 6*
- 4.11 Autorisation - Démolition no 2024-20006 – 846-848, boulevard St-Antoine - Lot 2 353 172 du cadastre du Québec
➤ *District : 8*

5.- PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt – Liste des contrats octroyés par le comité exécutif et liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Février 2024

- 5.2 Rapport sur la délégation de pouvoir – Liste des commandes et variations budgétaires – Février 2024
- 5.3 Dépôt – Rapport sur la délégation de pouvoir - Liste de consommation des produits en inventaire – Février 2024
- 5.4 Transfert de crédits et affectation supplémentaires – Fonds de roulement 2024
- 5.5 Transfert de fonds – Activités Saint-Jérôme fièrement football
- 5.6 Dépôt – Rapport du trésorier pour l'année 2023
- 5.7 Dépôt – Liste des remboursements des dépenses des frais de recherche et soutien des conseillers (année 2023)
- 5.8 Règlement d'emprunt parapluie numéro 0971-000 décrétant le renouvellement de la flotte de véhicules lourds ainsi qu'un emprunt de 4 500 000 \$ - Dépenses et terme de remboursement
- *Règlement 0971-000 un montant 2 175 000 \$ pour l'acquisition de 2 camions 6 roues, un camion 10 roues, un camion 12 roues et 1 camion-nacelle*
 - *10 ans*
 - *100% à l'ensemble*
- 5.9 Services professionnels et travaux de construction d'une toiture de patinoire, chalet de parc, stationnement écologique et travaux connexes au parc Melançon (SOUM 2022-20) – Dépenses et terme de remboursement
- *Règlement d'emprunt 0960-000 un montant additionnel de 80 000 \$ pour les honoraires professionnels, la capitalisation de la masse salariale et les travaux pour des travaux de construction d'une toiture de patinoire, chalet de parc, stationnement écologique et travaux connexes au parc Melançon (VP 2022-20) à l'enveloppe budgétaire 22-960-03, portant la valeur de celle-ci à 730 000 \$*
 - *20 ans*
 - *100 % à l'ensemble*
- 5.10 Transfert de crédits et affectations supplémentaires – Paiement comptant 2024
- 5.11 Ajustement des contributions supplémentaires pour les services de tri et conditionnement des matières recyclables pour 2024
- *Entente de service avec le fournisseur Tricentris sous la résolution CM-15204/22-05-17*
 - *Dépense additionnelle au contrat pour un montant de 37 978,55 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024*
 - *Paiement d'un montant total de 1 315 768,62 \$ taxes incluses pour l'exercice 2024*
 - *District : tous*
- 5.12 Dépenses et termes de remboursement – Services professionnels et travaux de réfection de divers bâtiments de la Ville – Amendement
- *Amendement du montant de dépense à 505 000 \$*
 - *Règlement parapluie no. 0964-000*
 - *Terme 20 ans*
 - *100% à l'ensemble*

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Année d'option – Regroupement d'achat de carburant en vrac avec l'Union des municipalités du Québec (2021-BS-103)
- *Prolongation du contrat d'achat de carburant en vrac à l'entreprise Mazout G. Bélanger Inc. pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 pour une dépense totalisant la somme de 2 511 054,00\$, taxes incluses*
 - *Valeur totale du contrat à 8 250 606,00\$, taxes incluses*
- 6.2 Adjudication du contrat d'assurances collectives
- *Beneva, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres de l'UMQ*
 - *Pour une durée maximale de 5 ans, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029*
- 6.3 Adjudication de contrat – Déneigement secteur Bellefeuille rural 2024-2029 (2024-BS-033)
- *« 9161-4396 Québec inc. » pour un montant total 2 399 156,88 \$, taxes incluses pour une période ferme de 3 ans*

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Vente pour non-paiement des taxes
➤ 2^e jeudi du mois de juin, soit le 13
- 7.2 Troisième addenda à la promesse d'achat – Lot 2 421 949 du cadastre du Québec – C.P.E. Les Globules
➤ Prolongation du délai de la promesse d'achat au 31 octobre 2024
- 7.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'achat de 5 véhicules police intercepteur utilitaire hybrides par le Service de police à être livrés en 2025
- 7.4 Programme de subvention de couches lavables et aide financière à l'achat de produits d'hygiène féminine durables
➤ Pour les 2024 et subséquentes, dans le respect des montants annuels octroyés à la dépense par le conseil municipal dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel
➤ Pour les années 2024 et subséquentes, dans le respect des montants annuels octroyés à la dépense par le conseil municipal dans le cadre de l'exercice budgétaire
- 7.5 Lettre d'appui pour l'obtention d'une certification BNQ
➤ GROUPE LARRY-BALL et Les promotions immobilières Grenstal
- 7.6 Modification d'une assiette de servitude d'une conduite d'égout – Lot 5 889 729 du cadastre du Québec (290-292 rue Édouard-Drouin)
➤ Réduction de l'emprise à 2 mètres sur le lot 5 889 729
- 7.7 Vente des lots 4 034 030 et 4 034 031 du cadastre du Québec - Les Terrains Invesco inc. - Retrait du caractère de rue
➤ 300 000,00 \$, plus les taxes applicables
- 7.8 Bail concernant des locaux situés au 101, place du Curé-Labelle (Maison de la culture Claude-Henri-Grignon) du 1er mars 2024 au 31 décembre 2028
➤ Loyer annuel de 116 573 \$, plus taxes applicables, indexé annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation tel que publié par Statistique Canada
- 7.9 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Regroupement d'achat en commun - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables - 2024-2029
- 7.10 Second addenda à la promesse d'achat d'immeuble entre Stéphane Juteau Inc. et la Ville de Saint-Jérôme
➤ Afin de permettre une modification de la superficie occupée au sol du bâtiment en contrepartie de la construction d'une mezzanine
- 7.11 Entente de subvention – Emploi-Québec – Salon de l'emploi de Saint-Jérôme – 2 mai 2024
➤ Premier Salon de l'emploi de la Ville aura lieu le 2 mai 2024 au Quartier 50+
➤ Objectif de promouvoir l'embauche locale, en mettant en valeur les attraits de Saint-Jérôme et les emplois qui y sont offerts
➤ Transfert budgétaire et affectation dans le budget d'opération de cet événement les revenus excédentaires qui n'ont pas été budgétés en 2024
- 7.12 Avis sur le projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) 2025-2035
➤ Soutien de la Ville à l'égard du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

8.- RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Restructuration du Service des travaux publics – Création de postes
- 8.2 Nomination du maire suppléant
➤ Madame Carla Pierre-Paul du 20 mars au 2 juillet 2024
- 8.3 Mesures administratives - Suspension sans solde – Employé #2564

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE

- 9.1 Public – Seconde période de questions
- 9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil
- 9.3 Parole au conseil
- 9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 16 avril 2024